



**COMMUNES :**

**Bellegarde-en-Forez**  
(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**  
(Eau et Assainissement)

**Marclopt**  
(Eau)

**Montrond-les-Bains**  
(Eau et Assainissement)

**Rivas**  
(Eau)

**St André-le-Puy**  
(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**  
(Eau)

## Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 26 juin 2023

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 10 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
BERGER Pascal	Saint André le Puy
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
MARCHAND Sylvain	Montrond les Bains
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
RASCLE Jean-François	Cuzieu
RODRIGUES Jas	Montrond les Bains

**N° 23-06-03**

**INTERET COMMUN**

**Objet de la délibération :**

[Service de l'Assainissement](#)  
[- Approbation du Rapport](#)  
[Annuel du Déléguataire](#)  
[\(Société SAUR\)](#)  
[Exercice 2022](#)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230626-CS23-06-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Absent(s) excusé(s) représenté(s)**

ROCHETTE Georges-Montrond Les Bains

**Absent(s) excusé(s)**

ABERLENC Christian- Saint André le Puy

ACHARD Jean – Saint André le Puy

EYRAUD Catherine- Marclopt

GRANJON Vincent- Cuzieu

JAY Christophe- Saint Laurent la Conche

LICTEVOUT François-Xavier – Rivas

PHILIPPE Marie-France- Rivas

POYADE Jean-Luc – Saint Laurent la Conche

**Secrétaire élu (e) pour la session**

LECLERCQ Gérard

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
- Trésorerie de Saint Galmier -----
- Communes adhérentes à la  
compétence Assainissement-----
- SAUR-----
- Direction Départementale des  
Territoires de la Loire

## Assainissement

### OBJET : Service de l'assainissement - Approbation du Rapport Annuel du Délégué (Société SAUR)- Exercice 2022

L'extrait du rapport annuel du délégué de l'exercice 2022 pour le service de l'Assainissement est présenté aux élus du comité syndical.

Il est souligné notamment :

- ✓ La poursuite du suivi supplémentaire sur l'hygiénisation des boues dû à l'épidémie de COVID 19,
- ✓ Déversements dans le milieu naturel de 394 m<sup>3</sup> suite à une coupure électrique par ENEDIS le 25 mars 2022,
- ✓ Pose d'un débitmètre sur le rejet des Thermes,
- ✓ Le nombre de mètres cube assujettis à l'assainissement est de 475 502 m<sup>3</sup> et 47 593 m<sup>3</sup> provenant de Loire Forez agglomération,
- ✓ Diminution de la consommation électrique de -8 %,
- ✓ Il a été produit 202 tonnes de matière sèche à la Station d'épuration intercommunale de Plancieux,
- ✓ Pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, le prix de l'assainissement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élève à 2.81 € TTC par m<sup>3</sup> toutes parts (SIVAP et SAUR) et abonnements inclus,
- ✓ Le système de collecte est conforme puisque les volumes déversés par temps de pluie aux points A1 représentent 0.96 % des volumes produits par l'agglomération.
- ✓ Le rejet de la station est conforme aux valeurs imposées par l'arrêté d'autorisation de rejet,
- ✓ La teneur en phosphore (**0,5 mg Pt/l**) dans l'eau traitée respecte la règle du SDAGE Loire en termes de concentration

Le rapport complet est à disposition du public au secrétariat du SIVAP.  
Ce document sera transmis aux communes pour information.

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ☀ Entérinent le rapport annuel du délégué du service de l'Assainissement pour l'exercice 2022.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 30 juin 2023

Le Président,  
Jacques LAFFONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230626-CS23-06-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance  
Gérard LECLERCQ

